



Renseignement papier provisoire

Par **Aiida**, le **10/09/2013** à **14:10**

Bonjour,

Je vous écris afin d'avoir un renseignement sur une situation que vit un ami à moi résident en Allemagne.

L'histoire est un peu complexe.

Cette personne d'origine Tunisienne c'est marié depuis 2 ans avec une Italienne, ils ont vécu ensemble pendant une petite période en Italie puis ils sont parti vivre en Allemagne pour y rejoindre son frère et sa sœur.

Par la suite le couple c'est dégradé ils ne s'entendent plus et sont sur le point de divorcer hors sa femme la menace de lui enlever ses papiers et de le renvoyer en Tunisie loin de sa fille (qui n'est pas sûre d'être la sienne). En vue de cette situation délicate il à décider de partir vivre en France pour y travailler et changer de vie.

Ma question est donc la suivante: Il y a t'il un moyen pour qu'il obtienne un visa pour aller en France sachant que sa femme a pour but de lui faire des problèmes au niveau administrative ? Quelles sont les démarches à faire et surtout a t-il le droit à un visa de courte durée juste le temps de trouver un travail et de s'installer ?

J'espère avoir été assez claire dans mon récit.

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **youris**, le **10/09/2013** à **15:49**

bjr,

il doit obtenir un visa pour la France et un visa qui l'autorise à travailler. la demande doit se faire dans son pays de résidence.

un visa de court séjour en principe n'autorise pas à travailler.

une personne d'origine x ou y ne veut rien dire, ce qui compte c'est sa nationalité.

cdt

Par **Aiida**, le **11/09/2013** à **11:12**

Merci pour votre réponse youris.

Pour obtenir un visa pour la France quelles sont les conditions à respecter ?

Par **youris**, le **11/09/2013** à **13:15**

il faut se renseigner auprès d'un consulat de france car les conditions changent selon les situations de chacun.

Par **Aiida**, le **11/09/2013** à **14:11**

C'est noté.

Merci